



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_040-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-040 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/3
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_040-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 voix contre** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget principal de La Cali de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	6 683 726,00
.012	Charges de personnel	16 207 894,00
.014	Atténuation de produits	12 095 530,00
65	Autres charges de gestion courante	21 505 549,00
66	Charges financières	221 374,00
67	Charges exceptionnelles	76 500,00
.022	Dépenses imprévues	521 427,00
.023	Virement à la section d'investissement	1 770 000,00
.042	Amortissement	2 578 000,00
		61 660 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	964 804,45
20	Immobilisations incorporelles	1 098 460,00
204	Subventions d'équipement	3 476 500,00
21	Immobilisations corporelles	7 017 225,49
23	Immobilisations en cours	1 140 878,00
27	Autres immobilisations financières	230 000,00
.020	Dépenses imprévues	500 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	84 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
.001	Déficit reporté	960 546,49 €
	Reports	1 501 585,57 €
		17 274 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.013	Atténuation de dépenses	40 000,00 €
70	Produits des services	1 856 227,00
73	Produits issus de la fiscalité	41 526 853,00
74	Subventions d'exploitation	14 331 398,00
75	Autres produits de gestion courante	383 303,66
77	Produits exceptionnels	16 000,00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	84 000,00 €
.002	Excédent reporté	3 422 218,34 €
		61 660 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.024	Produits de cessions	2 850 990,00 €
10	Dotations et réserves	3 166 603,06 €
13	Subventions	555 045,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	5 038 332,94 €
27	Autres immobilisations financières	482 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	1 770 000,00 €
.040	Amortissement	2 578 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
	Reports	533 029,00 €
		17 274 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_040-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_041-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-041 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET ANNEXE TRANSPORT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/3
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_041-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 62 voix pour et 1 voix contre (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « transport » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	7 795 450,00 €
.012	Charges de personnel	274 682,00 €
.014	Atténuation de produits	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 020,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	58 048,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
.042	Amortissement	173 900,00 €
		8 424 100,00 €

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	4 999,71 €
21	Immobilisations corporelles	442 500,00 €
.001	Déficit reporté	71 570,48 €
	Reports	5 009,81 €
		524 080,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	940 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	3 299 955,22 €
74	Subventions d'exploitation	3 862 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €
.002	Excédent reporté	296 344,78 €
		8 424 100,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	76 580,29 €
16	Emprunts et dettes assimilés	173 599,71 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	100 000,00 €
.040	Amortissement	173 900,00 €
		524 080,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_041-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_042-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-042 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISSON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_042-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, **62 voix pour et 1 voix contre** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « Centre aquatique » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	1 053 841,00 €
.012	Charges de personnel	1 507 849,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €
66	Charges financières	290 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	16 110,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	780 000,00 €
.042	Amortissement	138 700,00 €
		3 792 500,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	1 690 179,71 €
74	Subventions d'exploitation	1 850 000,00 €
.002	Excédent reporté	252 320,29 €
		3 792 500,00 €

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	815 004,45 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
204	Subventions d'équipement	20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	145 350,00 €
23	Immobilisations en cours	560 000,00 €
.001	Déficit reporté	1 565 195,55 €
		3 125 550,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	144 787,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	523 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	780 000,00 €
.040	Amortissement	138 700,00 €
	Reports	1 539 063,00 €
		3 125 550,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_042-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_043-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-043 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents :

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET ANNEXE ZAE DE FRAPPE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 31/03/2022
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_043-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « zone d'activités économiques de Frappe » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
65	Autres charges de gestion courante	143 545,00 €
66	Charges financières	13 700,00 €
.042	Variation des stocks	171 000,00 €
		328 245,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	541 184,00 €
		541 184,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Ventes	152 250,45 €
.002	Excédent reporté	175 994,55 €
		328 245,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	5 000,76 €
.040	Variation des stocks	171 000,00 €
.001	Excédent reporté	365 183,24 €
		541 184,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_043-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_044-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-044 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents :

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ZAE D'EYGRETEAU - PHASES 1 ET 2 :
PRIMITIF 2022

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « parc d'activités d'Eygreteau – phases 1 et 2 » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
66	Charges financières	4 900,00 €
.042	Variation des stocks	340 000,00 €
		344 900,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Ventes	190 761,66 €
77	Avance BP	154 138,00 €
.002	Excédent reporté	0,34 €
		344 900,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunt	288 000,84 €
.001	Déficit reporté	278 435,16 €
		566 436,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	226 436,00 €
.040	Variation des stocks	340 000,00 €
		566 436,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le **31 mars 2022**
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_044-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_045-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-045 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ZAE D'EYGRETEAU - PHASES 3 ET 4 :
PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_045-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de ne pas inscrire de crédits budgétaires sur le budget primitif du budget annexe « parc d'activités d'Eygreteau - Phases 3 et 4 » de l'exercice 2022.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_046-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-046 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ZAE DE CAMPARIAN : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_046-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)**

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « zone d'activités économiques de Camparian » de l'exercice 2022, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ZAE CAMPARIAN - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE CAMPARIAN - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.040	Variation des stocks	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.042	Variation des stocks	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État


 Le Président
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais







**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_047-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-047 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES : VOTE DU
2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/3
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_047-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « pépinière d'entreprises » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	77 190,00 €
.012	Charges de personnel	64 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	700,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
.022	Dépenses imprévues	10 910,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	9 300,00 €
.042	Amortissement	700,00 €
		163 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	27 825,00 €
75	Autres produits de gestion courante	97 869,54 €
.002	Excédent reporté	37 305,46 €
		163 000,00 €

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.16	Dépôts et cautionnements reçus	500,11 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €
	Reports	27 685,89 €
		38 186,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.10	Dotations et réserves	12 490,00 €
.16	Dépôts et cautionnements reçus	500,11 €
.021	Virement de la section d'investissement	9 300,00 €
.040	Amortissement	700,00 €
.001	Excédent reporté	15 195,89 €
		38 186,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_047-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_047-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-047 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES : VOTE DU
2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/3
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_047-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « pépinière d'entreprises » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE PEPINIÈRE D'ENTREPRISES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	77 190,00 €
.012	Charges de personnel	64 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	700,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
.022	Dépenses imprévues	10 910,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	9 300,00 €
.042	Amortissement	700,00 €
		163 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	27 825,00 €
75	Autres produits de gestion courante	97 869,54 €
.002	Excédent reporté	37 305,46 €
		163 000,00 €

BUDGET ANNEXE PEPINIÈRE D'ENTREPRISES - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.16	Dépôts et cautionnements reçus	500,11 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €
	Reports	27 685,89 €
		38 186,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.10	Dotations et réserves	12 490,00 €
.16	Dépôts et cautionnements reçus	500,11 €
.021	Virement de la section d'investissement	9 300,00 €
.040	Amortissement	700,00 €
.001	Excédent reporté	15 195,89 €
		38 186,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 31 mars 2022
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Handwritten signature of Philippe Buisson.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_047-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_048-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-048 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents :

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION
PRIMITIF 2022

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « port de Libourne – Saint-Emilion » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION
SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	111 603,00 €
.012	Charges de personnel	99 137,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	20 860,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
.042	Amortissement	150 000,00 €
		382 000,00 €

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION
SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts	103 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	57 200,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	61 600,00 €
	Reports	152,00 €
		272 452,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	197 566,45 €
74	Subventions d'exploitation	67 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 400,00 €
.042	Amortissements subvention	61 600,00 €
.002	Excédent reporté	39 433,55 €
		382 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	95 740,07 €
.040	Amortissement	150 000,00 €
.001	Excédent reporté	26 711,93 €
		272 452,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_048-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_049-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-049 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents :

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE GEMAPI : VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_049-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)**

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « GEMAPI » de l'exercice 2022, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	2 000,00 €
.012	Charges de personnel	88 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	440 000,00 €
		530 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
73	Produits issus de la fiscalité	530 000,00 €
		530 000,00 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00 €
204	Subventions d'équipement	209 230,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 430 000,00 €
		1 714 230,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.10	Dotations et réserves	280 000,00 €
.16	Emprunts et dettes	1 434 230,00 €
		1 714 230,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_050-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-050 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/3
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 31/03/2022
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_050-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « Eau de La Calie - Libourne » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	47 700,00 €
.012	Charges de personnel	52 231,00 €
.66	Charges financières	43 470,00 €
.022	Dépenses imprévues	3 059,00 €
.042	Amortissement	213 100,00 €
		359 560,00 €

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts	160 050,90 €
23	Immobilisations corporelles	2 072 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	6 100,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €
.001	Déficit reporté	581 395,16 €
	Reports	148 453,94 €
		3 068 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	300 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	26 999,66 €
.042	Amortissements subvention	6 100,00 €
.002	Excédent reporté	26 460,34 €
		359 560,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	580 849,10 €
13	Subventions	558 285,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 466 765,90 €
.040	Amortissement	213 100,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €
	Reports	149 000,00 €
		3 068 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_050-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_051-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-051 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX - LALANDE DE POMEROL
BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_051-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « Eau de La Cali – Les Billaux – Lalande de Pomerol » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	241 066,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	3 284,00 €
.042	Amortissement	6 000,00 €
		250 350,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	50 001,84 €
75	Produits des services	4 000,00 €
.042	Amortissement	400,00 €
.002	Excédent reporté	195 948,16 €
		250 350,00 €

BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
23	Immobilisations en cours	20 000,00 €
.040	Amortissement	400,00 €
		20 400,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.021	Virement de la section d'investissement	3 284,00 €
.040	Amortissement	6 000,00 €
.001	Excédent reporté	11 116,00 €
		20 400,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 31 mars 2022
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_051-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_052-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-052 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIBOURNE
PRIMITIF 2022

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « assainissement collectif de La Cali - Libourne » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	107 380,00 €
.012	Charges de personnel	296 579,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	474 810,00 €
67	Charges exceptionnelles	27 500,00 €
.022	Dépenses imprévues	60 840,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	2 258 001,00 €
.042	Amortissement	842 000,00 €
		4 067 210,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	110 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	33 998,90 €
23	Immobilisations en cours	12 135 022,00 €
16	Emprunts	1 000 000,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	260 000,00 €
.040	Amortissement	129 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
.001	Déficit reporté	1 491 281,56 €
	Reports	25 527,54 €
		15 684 830,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	3 349 793,91 €
75	Autres produits de gestion courante	52 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
.042	Amortissement	129 000,00 €
.002	Excédent reporté	536 416,09 €
		4 067 210,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	1 280 809,10 €
13	Subventions	2 611 944,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	7 696 075,90 €
4582	Opérations pour compte de tiers	260 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	2 258 001,00 €
.040	Amortissement	842 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
	Reports	236 000,00 €
		15 684 830,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_052-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_053-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-053 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES BILLAUX - LALANDE DE
POMEROL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/3
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_053-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, **62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « assainissement collectif de La Cali –Les Billaux-Lalande de Pomerol » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	72 190,00 €
.011	Charges à caractère général	220 000,00 €
66	Charges financières	42 675,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
.042	Amortissement	139 000,00 €
		404 675,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
16	Emprunts	64 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	18 992,40 €
23	Immobilisations en cours	120 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	13 000,00 €
	Reports	11 307,60 €
		277 800,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	363 837,91 €
74	Subventions d'exploitation	10 500,00 €
.042	Amortissements subvention	13 000,00 €
.002	Excédent reporté	17 337,09 €
		404 675,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
13	Subventions	24 999,30 €
.040	Amortissement	139 000,00 €
.001	Excédent reporté	7 300,70 €
	Reports	106 500,00 €
		277 800,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_053-BF





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_054-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-054 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE RÉGIE COMMUNAUTAIRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_054-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « régie communautaire d'assainissement non collectif de La Cali » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SECTION
D'EXPLOITATION**

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	8 250,00 €
.012	Charges de personnel	2 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	150,00 €
67	Charges exceptionnelles	150,00 €
		11 050,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Ventes, produits, prestations	9 925,02 €
.002	Excédent reporté	1 124,98 €
		11 050,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20220324-2022_03_054-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_055-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-055 – 1/6

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL : RÉVISION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP/CP) POUR L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/6
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_055-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Vu la délibération n°2021-04-050 du 2 avril 2021 révisant ou créant les opérations au titre des autorisations d'engagement au budget principal,

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses ;
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années ;
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement ;
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés ;
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets ;
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2021, il convient, au vu de l'avancement des projets et de l'évolution des conditions économiques, d'ajuster ou de supprimer les autorisations d'engagement et de programme et les crédits de paiement déjà votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de procéder :

- à un ajustement des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement,
- à la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement : concession aménagement coeur de bastide Libourne

1) Autorisation de programme Aides à l'amélioration de l'habitat privé

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP				
		Avant 2018	2018	2019	2020	2021
Chapitre 204 Article 20422 – LOHA0 - 15CN008	4 500 000 €	525 447 €	235 259 €	187 514 €	230 089 €	450 000 €
Actualisation 2022	+500 000 €					-92 888 €
	5 000 000 €	525 447 €	235 259 €	187 514 €	230 089 €	357 112 €

Imputation budgétaire	Montant des CP					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Chapitre 204 Article 20422 – LOHA0 - 15CN008	680 000 €	680 000 €	525 000 €	445 000 €	375 000 €	166 691 €
Actualisation 2022	-180 000 €	+ 165 000 €	+ 160 000 €	+ 70 000 €	+ 45 000 €	+ 332 888 €
	500 000 €	845 000 €	685 000 €	515 000 €	420 000 €	499 579 €

2) Autorisation de programme Aide à la production de logements locatifs sociaux

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 204 Article 2041582/204182 – LOHA0 - 18CN055	3 000 000 €	0 €	70 400 €	650 000 €	570 00 €	570 00 €	570 00 €	569 600 €
Actualisation 2022	0 €			-561 800 €	+ 200 000 €	+ 110 000 €	+ 0 €	+ 251 800 €
	3 000 000 €	0 €	70 400 €	88 200 €	770 000 €	680 000 €	570 000 €	821 400 €

3) Autorisation de programme Travaux de réhabilitation et d'accessibilité

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Avant 2018	Montant des CP						
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 23 Article 2317/2313 – IBAT - 16CN010	3 145 432 €	41 817 €	326 389€	585 860 €	699 966 €	380 500 €	546 700 €	564 200 €	0 €
Actualisation 2022	+ 176 431 €				-200 478 €	-169 791 €	-17 500 €	+ 564 200 €	
	3 321 863 €	41 817 €	326 389€	585 860 €	699 966 €	180 022 €	376 909 €	546 700 €	564 200 €

4) Autorisation de programme Aménagement de terrains familiaux à

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2021	2022	2023	2024
Chapitre 23 Article 2312 – IBAT - 17CN011	1 173 200 €	170 000 €	953 040 €	50 160 €	0 €
Actualisation 2022	0 €	-170 000 €	-783 040 €	+ 902 880 €	+ 50 160 €
	1 173 200 €	0 €	170 000 €	953 040 €	50 160 €

5) Autorisation de programme Maison de l'entreprise et de l'emploi

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2021	2022	2023	2024
Chapitre 23 Article 2313 – IBAT - 17CN012	4 993 692 €	150 928 €	2 480 695 €	2 362 069 €	0 €
Actualisation 2022	0 €	-150 928 €	-2 329 767 €	+118 626 €	+ 2 362 069 €
	4 993 692 €	0 €	150 928 €	2 480 695 €	2 362 069 €

6) Autorisation de programme ALSH et Ecole de Musique Izon

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 23 Article 2313 – IBAT- 18CN010	3 852 372 €	757 787 €	2 518 815 €	414 993 €	160 777 €	0 €
Actualisation 2022	-40 648 €				-83 189 €	+42 541 €
	3 811 724 €	757 787 €	2 518 815 €	414 993 €	77 588 €	42 541 €

7) Autorisation de programme ALSH Arveyres

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2021	2022	2023
Chapitre 23 Article 2313 – IBAT- 20CN003	1 335 105 €	35 105 €	1 300 000 €	0 €
Actualisation 2022	184 059 €	-23 441 €	-1 241 500 €	+1 449 000 €
	1 519 164 €	11 664 €	58 500 €	1 449 000 €

8) Autorisation de programme Documents d'urbanisme

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 20 Article 202 – URB - 18CN014	1 553 456 €	153 456 €	450 000 €	350 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Actualisation 2022	-74 388 €		-283 088 €	+ 58 700 €	+ 50 000 €	+ 50 000 €	+ 50 000 €
	1 479 068 €	153 456 €	166 912 €	408 700 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €

9) Autorisation de programme Village artisanal

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 Article 23132 – DGA3 - 18CN002	3 263 000 €	300 000 €	1 533 000 €	1 330 000 €	100 000 €	0 €
Actualisation 2022	-6 121 €	-300 000 €	-1 333 000 €	+296 879 €	+1 230 000 €	+100 000 €
	3 256 879 €	0 €	200 000 €	1 626 879 €	1 330 000 €	100 000 €

10) Autorisation de programme concession aménagement coeur de B

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP								
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Chapitre 204 Article 20422 – LOHA0- 21CN003	1 845 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €

11) Autorisation d'engagement Animation de la plateforme de rénovation de l'habitat privé

Imputation budgétaire	Montant de l'AE	Montant des CP								
		Avant 2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 011 Article 617- LOHA0 - 15CN107	3 270 000 €	343 856 €	117 419 €	229 983 €	325 086 €	459 680 €	481 220 €	481 220 €	455 000 €	376 536 €
Actualisation 2022	+0 €					-53 896 €	+29 940 €	+ 0 €	+ 0 €	+ 23 956 €
	3 270 000 €	343 856 €	117 419 €	229 983 €	325 086 €	405 784 €	511 160 €	481 220 €	455 000 €	400 492 €

12) Autorisation d'engagement Etude Habitat

Imputation budgétaire	Montant de l'AE	Montant des CP				
		Avant 2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 011 Article 617- LOHA0 - 17CN108	150 000 €	13 950 €	32 188 €	9 270 €	22 296 €	72 296 €
Actualisation 2022	-44 592 €				-22 296 €	-22 296 €
	105 408 €	13 950 €	32 188 €	9 270 €	0 €	50 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne

31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du
 Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_056-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-056 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE TRANSPORT : RÉVISION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT -
CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET DES AUTORISATIONS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_056-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2021-04-051 du 02 avril 2021 révisant les opérations au titre des autorisations d'engagement et des autorisations de programme au budget annexe « Transport »,

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2021, il convient, au vu de l'avancement des projets et de l'évolution des conditions économiques, d'ajuster ou de supprimer les autorisations d'engagement et de programme et les crédits de paiement déjà votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de procéder au titre de l'année 2022 :

- à la clôture de l'AE/CP « Etudes Transport » et de l'AP/CP « Logiciel de gestion des transports » ;
- à un ajustement des AP/CP suivantes :

1-/ Autorisation de programme Mise à niveau des poteaux d'arrêt

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2019	2020	2021	2022	2023
Chapitre 21- article 2157 - TTRANS0 - 16NT104	800 000 €	274 281 €	277 723 €	187 996 €	60 000 €	0 €
Actualisation 2022	+ 202 178 €			-87 822 €	+ 115 000 €	+ 175 000 €
	1 002 178 €	274 281 €	277 723 €	100 174 €	175 000 €	175 000 €

2-/ Autorisation de programme Travaux schéma directeur d'accessibilité

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP								
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 21 Article 2153 – TTRANS0 - 16NT105	1 173 665 €	9 167 €	20 691 €	370 690 €	153 608 €	123 947 €	395 562 €	100 000 €	0 €	0 €
Actualisation 2022	+255 444 €						-259 556 €	+ 105 000 €	+ 205 000 €	+ 205 000 €
	1 429 109 €	9 167 €	20 691 €	370 690 €	153 608 €	123 947 €	136 006 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_056-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_057-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-057 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE : RÉVISION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/3
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_057-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n° 2021-12-302 du 16 décembre 2021 révisant l'opération du Centre Aquatique au titre de l'autorisation de programme au budget annexe correspondant ;

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2021, il convient, au vu de l'avancement du projet précité et de l'évolution des conditions économiques, d'ajuster l'autorisation de programme et les crédits de paiement déjà votés.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de procéder à un ajustement de l'autorisation de programme et de crédits de paiement au titre de l'année 2022 :

Autorisation de programme Centre aquatique

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2016 (sur budget principal Cali)	2017 (sur budget principal Cali)	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 23 et 21 - 15CN007	39 427 740€	395 929 €	2 466 604 €	4 542 860 €	13 412 032 €	11 047 922 €	7 562 393 €	0 €
Actualisation 2022	+ 185 874 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-414 126€	+ 600 000 €
	39 613 614 €	395 929 €	2 466 604 €	4 542 860 €	13 412 032 €	11 047 922 €	7 148 267 €	600 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_057-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_057-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-057 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE : RÉVISION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/3
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_057-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n° 2021-12-302 du 16 décembre 2021 révisant l'opération du Centre Aquatique au titre de l'autorisation de programme au budget annexe correspondant ;

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2021, il convient, au vu de l'avancement du projet précité et de l'évolution des conditions économiques, d'ajuster l'autorisation de programme et les crédits de paiement déjà votés.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de procéder à un ajustement de l'autorisation de programme et de crédits de paiement au titre de l'année 2022 :

Autorisation de programme Centre aquatique

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2016 (sur budget principal Cali)	2017 (sur budget principal Cali)	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 23 et 21 - 15CN007	39 427 740€	395 929 €	2 466 604 €	4 542 860 €	13 412 032 €	11 047 922 €	7 562 393 €	0 €
Actualisation 2022	+ 185 874 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-414 126€	+ 600 000 €
	39 613 614 €	395 929 €	2 466 604 €	4 542 860 €	13 412 032 €	11 047 922 €	7 148 267 €	600 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_057-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_058-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-058 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE : RÉVISION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT -
CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET DES AUTORISATIONS DE
DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'ANNÉE 2022

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2021-04-053 du 2 avril 2021 révisant les autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP) du budget annexe eau de La Cali – Libourne ;

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2021, il convient, au vu de l'avancement des projets et de l'évolution des conditions économiques, d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement déjà votés.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de procéder à la révision des autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP), au titre de l'année 2022, sur le budget annexe eau de La Cali - Libourne :

• **Autorisation de Programme : Réhabilitation des Châteaux d'eau**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2020	2021	2022
Chapitre 23 – 20EL01APCP	467 000 €	15 324 €	361 614 €	90 062€
Actualisation 2022	-148 730 €	-2 554 €	-344 114 €	+ 197 938 €
	318 270 €	12 770 €	17 500 €	288 000 €

• **Autorisation de Programme : Réhabilitation des réseaux d'eau potable**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20EL02APCP	4 377 150 €	371 150 €	1 126 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €
Actualisation 2022	- 761 827 €	-61 858 €	- 219 969 €	-120 000 €	-120 000 €	- 120 000 €	- 120 000 €
	3 615 323 €	309 292 €	906 031 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_058-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_059-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-059 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIBOURNE :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (A

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 214

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

REVISION DES SLOW
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_059-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2021-04-054 du 2 avril 2021 révisant les autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP) du budget annexe assainissement collectif de La Cali – Libourne ;

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2021, il convient, au vu de l'avancement des projets et de l'évolution des conditions économiques, d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement déjà votés.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de procéder à la révision des autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP), au titre de l'année 2022, sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali - Libourne :

• **Autorisation de Programme : Programme séparatif**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20AL01APCP	9 628 000 €	43 346 €	3 632 714 €	3 760 920 €	1 591 020 €	600 000 €	0 €
Actualisation 2022	- 1 253 202 €	- 7 225 €	- 1 524 037 €	- 670 920 €	+ 1 018 980 €	- 70 000 €	0 €
	8 374 798 €	36 121 €	2 108 677 €	3 090 000 €	2 610 000 €	530 000 €	0 €

• **Autorisation de Programme : Programme de réhabilitation**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20AL02APCP	8 500 000 €	876 697 €	1 095 915 €	1 794 000 €	2 979 600 €	1 556 400 €	197 388 €
Arbitrage 2022	+1 044 847 €	-146 116 €	-947 649 €	+1 791 000 €	+302 400 €	-75 400 €	+ 120 612 €
	9 544 847 €	730 581 €	148 266 €	3 585 000 €	3 282 000 €	1 481 000 €	318 000 €

• **Autorisation de Programme : Programme Bassin Bastide**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20AL03APCP	13 126 255 €	2 315 915 €	3 340 551 €	3 518 189 €	1 320 000 €	2 631 600 €	0 €
Actualisation 2022	-61 024 €	-385 986 €	-461 249 €	+ 686 811 €	-1 055 000 €	+ 942 400 €	+212 000€
	13 065 231 €	1 929 929 €	2 879 302 €	4 205 000 €	265 000 €	3 574 000 €	212 000 €

• **Autorisation de Programme : Station d'épuration de Condat**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 23 – 20AL04APCP	14 844 450 €	88 862 €	1 339 550 €	6 744 038 €	6 672 000 €	
Actualisation 2022	5 418 356 €	-14 810 €	-1 200 032 €	-6 143 016 €	+3 052 107 €	+ 9 724 107 €
	20 262 806 €	74 052 €	139 518 €	601 022 €	9 724 107 €	9 724 107 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 31 mars 2022
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



[Handwritten signature]



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_060-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-060 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION ANNUELLE 2022 AU CIAS

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_060-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention de la Communauté d'agglomération du Libournais versée au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public intercommunal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de développement social et de solidarité sur le territoire communautaire.

Vu la délibération n°2021-12-313 en date du 16 décembre 2021 décidant de verser une avance sur la subvention 2022 au CIAS d'un montant de 270 000 €,

Vu le budget principal de La Cali voté ce jour fixant la subvention d'équilibre 2022 au CIAS au montant de 800 000 €,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2022 d'un montant de 530 000 € (800 000 € - 270 000 €) au budget principal du CIAS de la manière suivante :

- 265 000 € au mois de mai 2022
- 265 000 € au mois de septembre 2022.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 657362

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_061-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-061 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ MÉNAGES ET CFE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 31/03/2022
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_061-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2022 n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la délibération de la communauté de communes du Nord Libournais en date du 29 septembre 2010 portant adoption du régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 voix contre** (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2022 :

Taxe foncier bâti : 4.29 %

Taxe foncier non bâti : 6.24 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 30.01 %

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_062-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-062 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

FIXATION DES TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR 2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_062-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2022 n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021,

Vu l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004 ainsi que l'article 101 de la loi de finances initiale pour 2005, dont les dispositions relatives au vote des taux sont codifiées aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du code général des impôts, prévoyant qu'à compter de 2005 les communes compétentes votent un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac et St Denis du périmètre communautaire,

Vu la délibération du SMICVAL en date du 22 juin 2005 déterminant des zones de lissage des taux de TEOM au niveau des services rendus et celle du 11 octobre 2006 modifiant les zones de lissage relatives au service rendu,

Vu l'état 1259 TEOM 2022 reçu par la collectivité, portant notification des bases prévisionnelles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Considérant qu'il y a lieu de voter, pour les communes membres de La Cali rattachées au SMICVAL, les taux de TEOM pour quatre zones ainsi réparties :

zone 1 : pour la commune de Libourne,

zone 4 : pour les communes de Camps sur l'Isle, Gours, Puynormand, Saint Sauveur de Puynormand, Saint Médard de Guizières,

zone 7 : pour les communes de Bayas, Bonzac, Chamadelle, Lagorce, Lalande de Pomerol, Lapouyade, le Fieu, Maransin, Pomerol, Porchères, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Ciers d'Abzac, Saint Martin de Laye, Saint Martin du Bois, Savignac de l'Isle, Tizac de Lapouyade, Izon, Vayres.

zone 8 : pour les communes d'Abzac, Les Billaux, Coutras, Guîtres, Les Eglisottes et Chalaures, Les Peintures, Sablons, Saint Denis de Pile, Saint Seurin sur l'Isle, Azrveyres, Cadarsac.

Considérant qu'il y a lieu de voter, pour les communes membres de La Cali rattachées au SEMOCTOM, les taux de TEOM (Génissac, Moulon, St Germain du Puch, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, St Questin de Baron, Tizac de Curton),

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 14 mars 2022,

Vu l'avis de la commission des finances en date 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de procéder au vote les taux de TEOM 2022 suivants :

Pour les communes dépendantes du SMICVAL

Communes	Taux de TEOM
Zone 1	
LIBOURNE	10.84 %
Zone 4	
CAMPS SUR L'ISLE	17.33%
GOURS	
PUYNORMAND	
SAINT MEDARD DE GUIZIERES	
SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND	
Zone 7	
BAYAS	20.93%
BONZAC	
CHAMADELLE	
LE FIEU	
LAGORCE	
LALANDE DE POMEROL	
LAPOUYADE	
MARANSIN	
POMEROL	
PORCHERES	
SAINT ANTOINE SUR L'ISLE	
SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	
SAINT CIERS D'ABZAC	
SAINT MARTIN DE LAYE	
SAINT MARTIN DU BOIS	
SAVIGNAC DE L'ISLE	
TIZAC DE LAPOUYADE	
IZON	
VAYRES	
Zone 8	
ABZAC	16.69%
LES BILLAUX	
COUTRAS	
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	
GUITRES	
LES PEINTURES	
SABLONS	
SAINT DENIS DE PILE	
SAINT SEURIN SUR L'ISLE	
ARVEYRES	
CADARSAC	

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-200070092-20220324-2022_03_062-DE

Pour les communes dépendantes du SEMOCTOM

GENISSAC	15.27%
MOULON	13.98%
SAINT GERMAIN DU PUCH	13.22%
DAIGNAC	17.28%
DARDENAC	17.15%
ESPIET	17.09%
NERIGEAN	15.13%
SAINT QUENTIN DE BARON	18.70%
TIZAC DE CURTON	14.58%

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 01 avril 2022
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_063-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-063 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
MODIFICATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT
À COMPTER DU 1ER MAI 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/3
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
MUNICIPALITE DE LIBOURNE
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_063-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2022 n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral n° SEN/2021/01/22-009 du 10 août 2021 de mise en demeure pour La Cali de mettre en conformité le système d'assainissement collectif de Libourne au titre de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) du 21 mai 1991.

Vu la délibération n°2020-09-227 du 30 septembre 2020 fixant le calendrier de principe de la mise en conformité du système d'assainissement de Libourne et le programme d'investissements 2021- 2024.

Considérant les dispositions de la loi NOTRe, qui rend La Cali compétente en matière d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2020 (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015,

Vu les délibérations de La Cali en date du 16 décembre 2019, notamment celle relative à l'information sur les taux applicables au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération de La Cali en date du 20 juillet 2020 relative à la redevance d'assainissement sur la ville de Libourne qui fixe à 1.40 € HT le m3,

Considérant que la facture d'eau des usagers de Libourne est composée :

Pour l'eau potable, d'une part délégataire avec des tarifs progressifs en fonction des volumes d'eau potable consommés et d'une part collectivité dont le tarif fixe de 0,20 € HT par m3 et n'a pas évolué depuis le 1er mai 2010

Pour l'assainissement collectif, d'une part délégataire avec des tarifs progressifs en fonction des volumes d'eau assainis et d'une part collectivité dont la redevance assainissement s'élève à 1,40 € HT par m3 depuis le 1er juillet 2020

Considérant les besoins de financement pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de Libourne indiqués dans la délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2020,

Considérant la volonté communautaire de renforcer la tarification sociale et progressive des tarifs de l'eau,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date 15 mars 2022

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- De fixer et moduler les tarifs de la taxe d'assainissement par m3 à compter du 1^{er} mai 2022, tels qu'ils suivent :

Tarifs HT	Année
	2022
- 0 à 15 m3	1,50 €
- De 15 à 120 m3	2,00 €
- Au-delà de 120 m3	3,00 €

A compter du 1er janvier 2023, les tarifs au m3 seront actualisés chaque année avec un taux d'actualisation de +1.5% par an par rapport à l'année précédente soit les tarifs suivants :

Calcul Tarifs assainissement HT au m3	Années		
	1 er janvier 2023	1 er janvier 2024	1er janvier 2025
0-15 m3	1,52 €	1,55 €	1,57 €
15-120 m3	2,03 €	2,06 €	2,09 €
>120 m3	3,05 €	3,09 €	3,14 €

Tarifs de l'eau :

Les tarifs de l'eau restent inchangés pour 2022 soit 0.20 € le m3 et évolueront chaque année selon un taux d'actualisation à hauteur de 1.5%

Calcul Tarifs HT eau au m3	Années		
	1 er janvier 2023	1 er janvier 2024	1er janvier 2025
le m3	0,203 €	0,206 €	0,209 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_063-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_064-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-064 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
GEMAPI : APPEL À PRODUIT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_064-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 transférant la compétence GEMAPI aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du n° 2018-01-002 du 30 janvier 2018 prise par La Cali pour l'adoption de ses statuts dont les items obligatoires de la GEMAPI, items 1,2 5 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts permettant aux EPCI qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence GEMAPI d'instituer et percevoir une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en vue de financer la compétence,

Vu la délibération n°2018.01.007 en date du 30 janvier 2018 instituant la taxe GEMAPI,

Considérant l'article 164 de la loi de finances 2019 qui prévoit que les communes et les EPCI arrêtent avant le 15 avril – comme pour les autres impositions locales - le produit ou le taux de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi),

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2022 à un montant de 530 000 €.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 31 mars 2022
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_065-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-065 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
MODIFICATION DES TARIFS DU PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION
15 MARS 2022

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion, voté en conseil municipal du 11 décembre 2018,

Vu l'Arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence du port de la commune de Libourne à La Calvi,

Dans le cadre des échanges avec l'association Cruise Bordeaux (ports et escales du bassin de navigation de la Gironde), il a été constaté que le cumul des coûts pratiqués sur l'ensemble du bassin de navigation, par les différents ports visités par les croisiéristes, apparaissait relativement élevé par rapport aux autres bassins de navigations au niveau national, voire européen.

Dès lors, les membres de cette association à laquelle adhère le port de Libourne – Saint-Emilion ont souhaité proposer une révision de leurs tarifs, dans la perspective d'améliorer l'attractivité globale du bassin en particulier pour ces compagnies de croisières.

Ainsi, une réflexion sur l'harmonisation de ces tarifs a été menée par l'association Cruise Bordeaux, à l'échelle du bassin de navigation, pour les paquebots fluviaux.

C'est en ce sens qu'il est proposé de créer un tarif spécifique pour les bateaux de croisière d'une capacité maximale de 20 passagers pour répondre à la demande.

Par ailleurs, un autre ajustement des tarifs est proposé concernant les plaisanciers abonnés, afin de tenir compte de l'inflation, ces tarifs n'ayant pas évolué depuis plusieurs années. Il est donc proposé d'ajuster ces nouveaux tarifs en tenant compte d'un taux de 3%.

Vu la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération,

Vu l'avis des membres du Conseil portuaire réunis le 11 février 2022,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du Port de Libourne – Saint Emilion réuni le 11 février 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 15 mars 2022 ,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la création des tarifs ci-annexés à compter du 15 mars 2022 concernant le port de Libourne Saint –Emilion,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document ou acte afférent à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_066-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-066 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
CRÉATION DES TARIFS DES SÉJOURS ORGANISÉS PAR LES
2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ESPACE JEUNES - AVRIL
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_066-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 2 juin 2021 relative à l'harmonisation des tarifs des séjours organisés par les espaces jeunes du territoire,

Vu la délibération en date du 10 novembre 2021 relative à l'harmonisation et au lissage des tarifs des accueils de Loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser le nombre de tranches de quotient, pour les séjours, comme pour les ALSH,

Considérant le souhait de la collectivité de permettre aux jeunes de découvrir un nouvel environnement, en favorisant la vie en collectivité, en proposant un épanouissement collectif, en accompagnant l'autonomie par la découverte, en les responsabilisant dans l'organisation des temps de vie quotidienne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 15 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « jeunesse » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide de :

- valider 10 tranches de quotients pour le calcul des tarifs des séjours,

- créer les tarifs des séjours en Irlande et au Portugal pour les vacances d'avril 2022 selon la grille tarifaire suivante :

Tarifs des séjours Avril 2022

quotients	Irlande 7 jours	Portugal 4 jours
inférieur à 400	105 €	45 €
de 400 à 599	157 €	67 €
600 à 799	209 €	89 €
800 à 999	262 €	112 €
1000 à 1199	314 €	134 €
1200 à 1399	366 €	156 €
1400 à 1599	419 €	179 €
1600 à 1799	471 €	201 €
1800 à 1999	524 €	223 €
au dessus de 2000	571 €	246 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_067-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-067 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

MODIFICATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES COMMUNES DE LANDE DE POMEROL ET DE LES BILLAUX 2022

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les dispositions de la loi NOTRe, qui rend La Cali compétente en matière d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2020 (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015,

Vu les délibérations de La Cali en date du 16 décembre 2019, notamment celle relative à l'information sur les taux applicables au 1^{er} janvier 2020,

Considérant que la facture d'eau des usagers de Lalande-de-Pomerol et Les Billaux est composée :

- Pour l'eau potable, d'une part délégataire dont le tarif a baissé au 1^{er} juillet 2020 (suite à l'avenant n°1 du contrat de DSP Eau potable) et d'une part collectivité dont le tarif n'a pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2014
- Pour l'assainissement collectif, uniquement d'une part collectivité dont la redevance assainissement n'a pas été augmentée depuis le 1^{er} septembre 2019 (pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif)

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder au rééquilibrage des recettes sur les budgets annexes eau Les Billaux-Lalande de Pomerol et assainissement collectif - Les Billaux Lalande de Pomerol,

Considérant que ce rééquilibrage appliqué sur Lalande de Pomerol et Les Billaux n'aura pas d'incidence sur la facture eau + assainissement collectif,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif sur les communes de Les Billaux et de Lalande de Pomerol à compter du 1^{er} mai 2022 à savoir :

- Diminuer le tarif au m3 de l'eau de 0,55€ HT par m3 ce qui porte le tarif à 0,11€ HT par m3 consommé (au lieu de 0,66€ HT par m3)
- Augmenter le tarif de la redevance d'assainissement de 0,55€ HT par m3 ce qui porte le tarif à 2,60€ HT par m3 consommé (au lieu de 2,05€ HT par m3)

Les montants de l'abonnement eau potable et assainissement collectif restant inchangés.

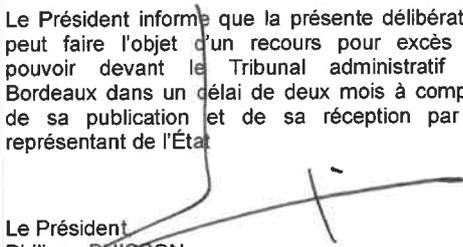
A compter du 1^{er} janvier 2023, ces tarifs au m3 seront actualisés chaque année avec un taux d'actualisation de +1.5% par an par rapport à l'année précédente soit les tarifs suivants :

	Tarif eau potable au m3 en HT	Tarif assainissement part collectivité au m3 en HT
au 1er mai 2022	0,110 €	2,60 €
au 1er mai 2023	0,112 €	2,64 €
au 1er mai 2024	0,113 €	2,68 €
au 1er mai 2025	0,115 €	2,72 €

Les montants de la Participation pour raccordement à l'assainissement collectif en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016 sur le territoire de Les Billaux et de Lalande de Pomerol restent inchangés.

certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 31 mars 2022
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_067-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_068-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-068 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA CLECT

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_068-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 portant sur la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération n°2020-07-065 en date du 17 juillet 2020 portant sur la désignation des membres de la CLECT,

Considérant que la CLECT est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et que chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Considérant que la commune de Génissac, suite à un vote qui s'est tenu le 30 janvier 2022, a procédé au renouvellement de son Conseil municipal,

Considérant que le Maire de chacune des communes devra transmettre le nom des représentants désignés ; étant précisé que les modalités de désignation sont laissées à la libre appréciation de chaque commune à savoir : délibération du Conseil municipal ou désignation par le Maire,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à la désignation au sein de la CLECT sur la base de la proposition transmise par le Maire de la commune de Genissac :

	Nom	Prénom
Représentant titulaire	BAGGIO	Jean-Marie
Représentant suppléant	MAURI	Fabienne

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

